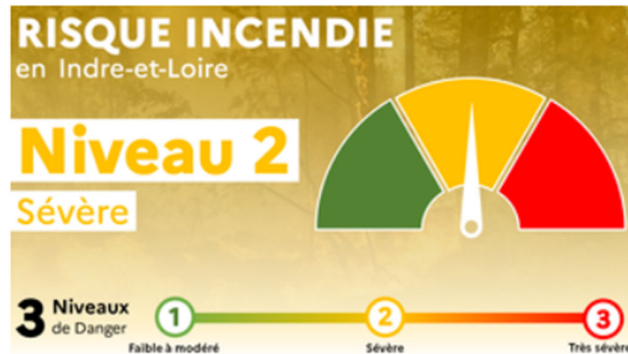


COMMUNIQUÉ DE LA MUNICIPALITÉ

RISQUE INCENDIE

Interdiction des barbecues à flamme nue



En raison des fortes chaleurs et du risque élevé d'incendie, le département d'Indre-et-Loire est placé en **niveau de danger « Sévère » (niveau 2) ***.

Conformément à l'arrêté préfectoral en vigueur, **les barbecues à charbon ou à bois, les braseros et les méchouis sont interdits** jusqu'à nouvel ordre.

Cette mesure vise à prévenir tout départ de feu et à protéger les personnes, les habitations ainsi que les espaces naturels.

Nous invitons chacun à faire preuve de la plus grande vigilance et à respecter ces consignes de sécurité.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre civisme.

La Municipalité de Chenonceaux

** Source : Arrêté préfectoral – Préfecture d'Indre-et-Loire.*

Pour consulter l'ensemble des mesures de prévention des incendies en Indre-et-Loire :

[Préfecture d'Indre-et-Loire – Prévention des incendies](#)

Édité le 25 juin 2026 – Ne pas jeter sur la voie publique – Imprimé par nos soins.